



MONNAIES ET MÉDAILLES

Histoire du démantèlement d'un service public et du statut d'ouvrier d'Etat

La monnaie de Paris anciennement Administration des Monnaies et Médailles est passée d'une direction du ministère des Finances en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par la loi de finances de 2007, c'est-à-dire avec des règles de gestion privées. La monnaie de Paris comprend deux sites : un à Paris et un à Pessac en Gironde.

L'activité :

- Une activité régalienne : frappe de l'euro pour le compte de l'état, la fabrication des instruments de marque et de garantie (poinçons)
- Une autre activité qui regroupe la fabrication de Médailles, décorations officielles, bijoux, bronzes d'art.

Après le passage en EPIC :

- un plan de départs anticipés réclamé par Bercy en 2008 = 100 départs sur la base négociée du volontariat.
- Plus aucun recrutement d'Ouvrier d'Etat et de Fonctionnaire Technique
- Impossibilité pour les O.E de passer dans le corps des Fonctionnaires Technique
- Nouvelles embauches en CDD ou CDI donc de droit privé sur la base du SMIC

Après une réduction d'effectif et pour atteindre une cible de 500 salariés, il a été mis en place un accord d'entreprise (EPIC oblige). Cet accord voulu par Bercy (APE : Agence de Participation de l'Etat) avec un PDG fraîchement nommé (avant c'était un directeur) s'inscrit dans le cadre du changement de statut afin de redéfinir la plupart des règles existantes et en intégrer de nouvelles plus défavorables pour les nouveaux embauchés et pour les agents à statut ouvrier.

Avant le changement de statut:

- 690 salariés dont 506 Ouvriers d'Etat
- 115 fonctionnaires techniques
- 40 Fonctionnaires Finances

Les salaires sont basés sur le point d'indice complété par différentes primes (1/3 du salaire)

Le déroulement de carrière se fait à l'ancienneté sur 14 ans avec la possibilité d'accéder au corps de fonctionnaire technique avec concours.

Aujourd'hui:

- 500 salariés
- 200 Ouvrier d'Etat

Cela s'est traduit par :

- Disparition de tous les métiers historiques (peintres, maçons, menuisiers, forgeron, aide fondeur, aide bijoutier...) non considérés comme Cœur de Métier et sans plan de reconversion pour les ouvriers.
- Rattachement à une Convention Collective (Bijouterie) pour les nouveaux embauchés.
- Pour les OE en place, intégration des textes dans l'accord d'entreprise (cela veut dire qu'après intégration, les textes restent applicables au titre de l'ancienne carrière mais ils n'existent plus en tant que tel).
- Mise en place d'une grille de salaire unique redéfinissant les échelons et niveaux (toutes les primes non applicables aux nouveaux embauchés ont été regroupés dans un seul ensemble appelé « différentielle ». Celui-ci est figé).
- Les Ouvriers d'Etat ne dépendent plus du Tribunal administratif mais des prud'hommes
- Un déroulement de carrière porté à 19 ans (ne bénéficie qu'à très peu d'agents et encore pas dans de bonnes conditions).

- Mise en place d'une prime d'intéressement (elle a fonctionné les premières années seulement, depuis pour 2014=0 et 2015 risque identique).
- Mise en place d'une Négociation Annuelle Obligatoire
- Pour les Ouvriers d'Etat, la revalorisation salaire est indexée sur l'évolution du point d'indice.
- Evolution salariale ne peut se faire que dans le cadre d'entretien individuel d'évaluation tous les deux ans.
- une enveloppe est budgétée pour l'occasion avec des objectifs évolutifs et difficiles à atteindre.
- l'évolution salariale est décidée par un comité de carrière regroupant les hauts cadres. C'est du pur mérite !
- Une évolution possible en changeant de statut (ceux qui l'ont fait, n'ont rien gagné à part des promesses et surtout une précarité).
- Les nouveaux embauchés sont tous au régime général et à l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques)
- Mise en place d'une mutuelle obligatoire et d'une prévoyance (seul point positif).

Après cette mise en place, vient le moment de l'application et là cela se complique !

- Systématiquement et malgré toutes les précautions d'usage, il y a eu une réinterprétation des accords essayant de remettre en cause ou à minimiser les textes applicables aux Ouvriers. Cela s'amplifie à chaque changement de DRH et ce malgré la mise en place d'une commission d'interprétation des accords.
- Pour les Ouvriers en place, deux échelons ont été donnés à ceux qui ne pouvaient plus dérouler leur carrière.
- La nouvelle grille a été faite de telle façon que les O.E qui ont été repositionnés ne puissent pas évoluer facilement.
- Le salaire des CDI est négocié à l'embauche, ils peuvent être positionnés plus bas dans la grille et suite à des entretiens individuels ne pas gagner un centime de plus.
- La Direction remet en permanence notre identité d'Ouvriers d'Etat. Nous sommes passés par différentes appellations, la dernière en date est « Ouvrier FSPOEIE » (inscrit sur la fiche de paie).

Les nouveaux embauchés en CDI se retrouvent avec des règles statutaires lowcost et un niveau salarial inférieur

Les ouvriers d'Etat ont perdu leurs missions historiques, leur identité et leurs règles statutaires sont bafouées



Les camarades des monnaies et médailles ont retracé ce qu'ils ont vécu depuis 10 ans.

A travers cet exemple concret et bien réel, nous pouvons avoir une perspective du péril qui pèse sur l'avenir de l'ensemble des ouvriers d'Etat à travers le projet de quasi statut unique en cours d'élaboration par les services de la Fonction Publique.

Quelles que soient les solutions proposées, notamment avec des hypothèses dissociant les nouveaux embauchés et les ouvriers d'Etat en place, ce sont bien nos règles statutaires et notre régime de retraite qui sont en danger et au-delà de cela ce sont nos missions historiques qui le seront aussi !

**Le danger est bien réel !
A nous de nous défendre,
Cela nécessite la mobilisation de tous !**